



Le Secrétaire général

Monsieur Édouard Philippe
Premier ministre
57 rue de Varenne
75700 Paris SP 07

Paris, le 31 mai 2018

Objet : Avenant à la lettre du 20 février 2018 de proposition d'engagements d'Orange sur ses déploiements de fibre optique jusqu'à l'habitant (FttH).

Monsieur le Premier ministre,

Aux termes de sa lettre du 20 février 2018, Orange a proposé que 100% des logements et des locaux professionnels de son périmètre de déploiement FttH sur la zone AMII soient ouverts dès fin-2020 à la commercialisation d'offres FttH et 100% soient rendus raccordables fin 2022 sous la forme d'un engagement opposable dans les conditions prévues par l'article L.33-13 du code des postes et communications électroniques.

Dans le souci de répondre à la préoccupation exprimée par les pouvoirs publics, tant le Gouvernement que l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP), Orange précisait dans sa lettre du 20 février dernier souhaiter éviter autant que possible les déploiements en doublon des réseaux sur les zones AMII non contractualisées (zone de collision), et se disait prêt à choisir, dans le strict respect des règles de concurrence, de ne pas déployer et même de cofinancer les déploiements d'un autre opérateur dès lors que ce dernier prendrait des engagements de force identique à ceux proposés par Orange.

Copie à :

Monsieur le Ministre de la Cohésion des territoires
Monsieur le Ministre de l'Économie et des Finances
Monsieur le Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargé du numérique
Monsieur le Secrétaire d'État auprès du ministre de la Cohésion des territoires
Monsieur le Secrétaire d'État auprès du ministre de l'Économie et des Finances

Par la présente lettre, je vous fais part de la conclusion d'un accord avec l'opérateur SFR dont l'objet répond à votre préoccupation d'éviter des déploiements en doublon de nos réseaux respectifs. Cet accord porte sur les communes ou portions de communes identifiées dans l'annexe jointe. Conformément aux termes de notre lettre du 20 février dernier, je vous informe donc du retrait desdites communes du périmètre des engagements proposés par Orange au titre de l'article L.33-13 du code des postes et communications électroniques.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma très haute considération.

Le Secrétaire général



Nicolas Guérin